

NL FR EN  
DE

Page d'accueil

Liste de diffusion  
Plan du site

Cont@ct

Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement

Service Public Fédéral

 recherche

Actualités	Adresses	En voyage	Politique	Services	Belgique
Communiqués	A l'étranger	Conseils par pays	Questions internationales	Vivre à l'étranger	Général
Service de presse	En Belgique	Voyageur averti	Europe	Légalisations	Tourisme
Discours	Commerce extérieur	Documents de voyage	Pays et Régions	Etat civil	Etudier en Belgique
Ministres	Itinéraire	Passeport belge	Coopération au Développement	Bibliothèque & Archives	Traités Belgium
Dernière Minute	Ambassades belges en ligne	Visa pour la Belgique	Finexpo	Protocole	Unlimited

Home &gt; Diplomatie.be &gt; Fr &gt; Travel &gt; Avis de voyage CONGO (REP. DEMOCRATIQUE)

**Nouvelles**

Dernière Minute  
Voyages  
Tremblements de terre et ouragans  
Avertissement général concernant le terrorisme

**Dernières mises à jour**

COLOMBIE  
CONGO (REP. DEMOCRATIQUE)  
OUGANDA  
CAP-VERT  
LIBAN  
CHINE  
TANZANIE  
TUNISIE  
PAKISTAN  
KIRGHIZIE

**En voyage**

Voyager avec des enfants mineurs d'âge  
Aéroports  
Navigation de plaisance  
Voyager avec des animaux de compagnie

**Conseils aux voyageurs CONGO (REP. DEMOCRATIQUE)**

**Toujours valable au 10 novembre 2009**

Cliquez sur la carte pour l'agrandir

**Pour les Kivus, le parc de la Garamba et l'Ituri tous les voyages sont déconseillés. Certaines régions peuvent être dangereuses. Un voyageur se rendant en RDC veillera à être accueilli à l'aéroport et à être accompagné durant son séjour.**

**1. SITUATION SECURITAIRE****Actualité**

**Il est totalement déconseillé de voyager dans l'Est du pays (Nord et Sud Kivu, Ituri) et dans les environs du parc de la Garamba (Province orientale).** Au Nord et au Sud Kivu, l'armée gouvernementale tente de neutraliser les rebelles hutu rwandais du FDLR. Cela a un impact sur la situation humanitaire. Certains groupes armés refusent jusqu'à présent de s'intégrer dans l'armée et restent une menace

**Liens**

Institut Tropical  
Org. mondiale de la santé  
Pandémie de grippe - Grippe aviaire  
Commission de Litiges Voyages  
Portail Pays INS  
Souvenirs exotiques  
Voyager en Europe  
Aéroport de Bruxelles - Mesures de sûreté



**LAISSEZ UN AVENIR A VOTRE SOUVENIR**



Imprimez cette page

pour la sécurité. Dans les environs du Parc de la Garamba, se déroule également une opération militaire ougando-congolaise contre les rebelles ougandais de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA). Il est fortement déconseillé de se rendre dans ces régions.

### **En général**

Bien que la situation puisse être qualifiée de calme dans la plupart des grandes villes (Kinshasa, Lubumbashi, Bukavu, Kisangani), la sécurité y demeure néanmoins précaire essentiellement à cause de la criminalité et le risque de troubles sociaux, en particulier à Kinshasa et à Lubumbashi, également frappés par la crise économique mondiale.

Il est possible qu'une détérioration de la situation dans l'Est du Congo engendre des réactions violentes à Kinshasa et ailleurs.

Dans la **province de l'Equateur**, la situation est tendue.

Dans **l'Ituri** opèrent encore quelques milices armées. La région n'est pas entièrement sous contrôle, des actes de brigandage se produisent, cette région est à éviter.

La situation dans le **Sud-Kivu et nord du Katanga** reste problématique, en particulier à cause des activités de l'armée et des groupes armés.

Il existe des tensions ethniques au **Katanga**.

Dans le **Bas-Congo** et les **Kasaï**, la situation est plutôt calme.

### **Avis aux Belges résidant dans le Kivu :**

**Les déplacements doivent être réduits au strict nécessaire et toutes sorties nocturnes doivent être évitées. Des provisions de base de nourriture et d'eau sont conseillées.**

### **Avis aux Belges résidant à Kinshasa et dans le reste de la RDC :**

Il est conseillé de se tenir à l'écart de toute manifestation ou attroupement populaire.

**La situation est suivie en permanence par l'Ambassade, consultez régulièrement les conseils aux voyageurs et vos e-mails personnels ou les SMS envoyés par l'Ambassade. En cas de crise, écoutez Radio Ambabel 98.8 FM.**

N'hésitez pas à communiquer un nouveau numéro de téléphone personnel ou une nouvelle adresse e-mail à [Kinshasa@diplobel.fed.be](mailto:Kinshasa@diplobel.fed.be) en précisant vos nom, prénom et adresse + le nombre de personnes qui composent votre ménage ou les amis et la famille de passage à l'aide de la [fiche administrative](#) à télécharger sur le site de l'Ambassade. Il est recommandé aux voyageurs de passage d'informer le service consulaire de l'Ambassade (Tél. : + 243 (0) 81-97 00 170) de leur présence et de communiquer leurs coordonnées de préférence à l'aide de la [fiche administrative](#).

## 2. CRIMINALITE

Le voyageur doit impérativement demander à des amis ou à des connaissances de venir le chercher à l'aéroport de Kinshasa Nd'Jili ou tout autre aéroport afin d'effectuer le trajet vers le centre-ville. Dans Kinshasa, les déplacements à pied sont déconseillés en toutes circonstances. Si vous circulez en voiture, il est recommandé de verrouiller les portières. Il faut éviter de porter des bijoux et des sommes d'argent importantes en liquide, se méfier des contrôles de police (vrais ou faux) qui sont généralement de vraies tentatives de vol. Il est préférable de ne jamais résister lors d'une tentative de vol avec violence, le courage est de garder la tête froide et d'en sortir indemne.

## 3. TRANSPORT

**Sécurité/info routière**

La voirie de Kinshasa est détériorée, hormis les axes principaux. L'usage des transports en commun est à proscrire. Il est possible de louer des voitures à Kinshasa (de préférence avec chauffeur). Au départ de Kinshasa, la seule route utilisable est la voie à péage qui relie Kinshasa à Matadi. Il faut compter 6 heures de trajet pour couvrir la distance de 350 km. La piste reliant Kinshasa à Kikwit n'est franchissable que pour les conducteurs chevronnés de véhicules 4x4 en saison sèche.

Les déplacements à la nuit tombée sont à éviter. Sur de longues distances, il est recommandé de se déplacer par convoi de deux véhicules minimum, afin de réduire les risques résultant de pannes. Lors d'un accident de roulage impliquant un piéton, il est conseillé de ne pas s'arrêter sur les lieux de l'incident, mais de se rendre au commissariat de police le plus proche et d'y faire une déclaration circonstanciée.

Il est nécessaire d'être en possession d'une autorisation émise par la Direction Générale de Migration (DGM), par le Ministère de l'Intérieur ou par le Ministère des Mines, si l'on désire se rendre dans des zones considérées comme stratégiques ou dans les zones d'exploitation minière.

**Sécurité/info aérienne****Liaisons internationales :**

Les liaisons aériennes avec l'Europe sont assurées par deux compagnies : Brussels Airlines assure 7 vols hebdomadaires entre Zaventem et Kinshasa Nd'Jili. Air France assure trois vols hebdomadaires entre Roissy-CDG et Kinshasa Nd'Jili les mardis, jeudis et samedis.

Autres liaisons internationales :

SAA assure la liaison entre Kinshasa Nd'Jili et Johannesburg.

Kenya Airways assure la liaison entre Kinshasa Nd'Jili et Nairobi.

Ethiopian Airways assure la liaison entre Kinshasa Nd'Jili et Addis Abeba.

**Liaisons domestiques :**

Plusieurs compagnies privées assurent les liaisons aériennes intérieures entre les principales villes du pays par moyens et petits porteurs : Matadi, Lubumbashi, Mbuji Mayi, Kananga, Tshikapa, Mbandaka, Kikwit, Kisangani, Goma. Aucune n'est homologuée IATA. Leur sécurité laisse fortement à désirer. Une liste de transporteurs aériens faisant l'objet de restrictions d'exploitation dans l'UE peut être consultée sur [ce site web](#). L'OACI s'inquiète depuis quelques années des conditions de sécurité aérienne et aéroportuaire de l'aéroport de Kinshasa Nd'Jili.

**Sécurité/info ferroviaire et bus**

La ligne de chemin de fer entre Matadi et Kinshasa (deux liaisons hebdomadaires d'une durée de 12 heures) et entre Kinshasa et Nd'Jili sont à déconseiller aux expatriés. Les transports en bus sont à proscrire.

**Sécurité/info navigation**

La liaison entre Kinshasa et Brazzaville est assurée tous les jours (sauf le dimanche) par bateau. Il faut compter minimum deux heures ou plus pour la traversée, temps d'attente compris. Un visa pour le Congo-Brazzaville est obligatoire, dont la délivrance prend au moins trois jours. Il est déconseillé aux expatriés d'emprunter les barges qui naviguent entre Kinshasa et Kisangani. Entre Goma et Bukavu, la traversée peut s'effectuer par bateau tous les jours : comptez deux heures en canot rapide pour la traversée du lac Kivu.

**4. CATASTROPHES NATURELLES ET CLIMAT****Climat et phénomènes météorologiques**

Le climat de la République Démocratique du Congo est de type équatorial. Température moyenne : 29°C/jour et 25°C/nuit. L'humidité atteint 80% à

l'Ouest du pays. Dans la zone au sud de l'équateur, la grande saison sèche (saison hivernale des Tropiques) débute mi-mai pour se terminer fin août. Elle est suivie d'une grande saison des pluies (saison estivale des Tropiques) commençant en septembre et finissant en décembre. La petite saison sèche se situe de janvier à février et la petite saison des pluies de mars à mi-mai.

### **Catastrophes naturelles**

Les volcans Nyiragongo et Nyamulagira au Nord-Est du pays (Kivu) sont toujours en activité. La ville de Goma a souffert de plusieurs éruptions volcaniques au cours des dix dernières années.

## **5. SANTE ET HYGIENE**

### **Coûts/infrastructures soins médicaux**

Avant le départ : consultez votre médecin (éventuellement votre dentiste) et souscrivez à un contrat d'assurance couvrant les frais médicaux et le rapatriement sanitaire.

Numéros utiles : à Kinshasa, deux centres hospitaliers, dirigés par des ressortissants européens, sont plus particulièrement fréquentés par la communauté expatriée :

Le CMK (Centre médical de Kinshasa), dirigé par le Dr ALAIN CALLEC, 168 avenue Wagenia et rue du Commerce. Tél. : 00 243 89 89 50 300 ou 301.

Le CPU (Centre privé d'urgence) est également dirigé par le Dr ALAIN CALLEC. Implanté dans les locaux du CMK rue du Commerce, il dispose du meilleur plateau technique d'urgence de la ville. Ce centre fonctionnant uniquement sur abonnement, il est recommandé à nos ressortissants résidant ou de passage à Kinshasa de s'y abonner pour la durée de leur séjour. Tél. : 00 243 89 89 50 302.

### **Vaccinations**

Le voyageur aura pris soin d'être en possession d'un carnet de vaccination

indiquant qu'il est vacciné contre la fièvre jaune. Tous les voyageurs en Afrique, quelles que soient la durée et les circonstances de séjour, doivent être protégés contre l'hépatite A. La vaccination contre la fièvre typhoïde est également conseillée ainsi qu'une mise à jour des vaccins contre la polio, le tétanos et la diphtérie. Liens recommandés : [Institut de Médecine Tropicale](#) et [Organisation mondiale de la Santé](#).

### **Risque eau potable et alimentation**

Le voyageur consommera de l'eau en bouteille fermée ou des boissons qui seront décapsulées devant lui. Les viandes de chasse sont à proscrire absolument, vu les risques de contamination et le fait que nombre d'espèces sont internationalement protégées.

### **Risques sanitaires particuliers**

#### **Malaria / Paludisme**

La malaria est endémique en République Démocratique du Congo. Il est fortement conseillé de dormir sous une moustiquaire, d'utiliser des produits anti-moustiques contenant du DEET et de prendre un produit prophylactique (médicament préventif) pour de courts séjours. Le traitement devra être prolongé après le retour. En fonction de votre état général, votre médecin vous indiquera le type de traitement le mieux adapté.

#### **Bilharziose**

Il convient d'éviter de se baigner dans les eaux stagnantes.

#### **SIDA, hépatites B et C**

Les maladies sexuellement transmissibles, en particulier le VIH/SIDA, sont très répandues en République Démocratique du Congo. Il est absolument essentiel de se protéger lors de rapports sexuels.

#### **Rage**

Les cas de rage ne sont pas rares au Congo (chien, chat, singe). En cas de morsure, consultez immédiatement un médecin. La seule réserve de vaccins antirabiques est disponible auprès de la Monuc.

### **Choléra**

Le choléra est présent particulièrement au Katanga. Les recommandations suivantes sont à respecter : ne consommer que l'eau en bouteille et bien laver les fruits et les légumes avec de l'eau en bouteille; se laver régulièrement les mains à l'eau avec du savon, principalement avant de toucher des aliments, après avoir touché de l'argent ainsi qu'après le passage aux toilettes; utiliser de l'eau en bouteille ou la faire bouillir (30 minutes) avant de la boire (il est possible de désinfecter l'eau avec 3 gouttes d'eau de javel/litre et de laisser reposer 30 minutes); ne pas consommer de poissons, de fruits de mer ou des aliments crus ou mal cuits ou mal grillés (barbecue); protéger les aliments contre les mouches.

### **Ebola**

La fièvre hémorragique de type Ebola/Marburg est récurrente au Kasai, tout le long de la frontière avec l'Angola. Les Belges qui souhaitent séjourner dans le Kasai occidental doivent préalablement consulter les services sanitaires congolais nationaux ou provinciaux.

## **6. LEGISLATION**

En tant que visiteur du pays, vous êtes soumis aux lois locales, comme tous les Congolais.

### **Drogues**

La détention et la consommation de drogues sont punissables par la loi congolaise.

### **Sexualité**

Outre les risques sanitaires (il est absolument essentiel de se protéger lors



de rapports sexuels), le code pénal congolais est répressif en matière de prostitution et de relations sexuelles avec des mineurs. Les actes de pédophilie commis à l'étranger sont également poursuivis sévèrement en Europe.

### **Photographie**

Évitez absolument de photographier les forces de l'ordre, les aéroports, les ponts, etc. Il convient de s'assurer du consentement préalable des personnes qu'on souhaite photographier.

### **Espèces protégées**

[www.traffic.org](http://www.traffic.org)

## **7. DOCUMENTS DE VOYAGE, MONNAIE, COMMUNICATION**

Tous les [documents de voyage](#) nécessaires sont mentionnés sous la rubrique du même nom sur ce site web. Un visa est obligatoire et s'obtient avant le voyage auprès de l'Ambassade de la RDC à Bruxelles. Lors d'un séjour à Lubumbashi, il est recommandé de se renseigner sur l'obligation de s'enregistrer auprès des autorités locales pour des séjours de plus de 48 heures.

### **Permis de conduire**

Le permis belge de type européen est valable sur tout le territoire de la RDC.

### **Modes de paiement**

La monnaie officielle est le franc congolais. Les cartes de banque et de crédit sont encore peu utilisées en dehors des grands hôtels et de certains grands magasins. Il est conseillé de vérifier le taux de commission prélevé lors de chaque transaction. En revanche, à côté du franc congolais, tous les commerces acceptent les euros et les dollars américains.

### **Assurance de voyage**

Une assurance soins médicaux et rapatriement est indispensable avant de

venir en RDC.

### **GSM & facilités de communication**

Le réseau GSM fonctionne à travers toute la République du Congo, avec des exceptions pour les zones non ou peu peuplées. Trois sociétés internationales se partagent le gros du marché : Vodacom, Zainl et Tigo, qui supportent toutes le roaming avec l'étranger.

## **8. ASSISTANCE CONSULAIRE**

En cas de problèmes sérieux au Congo, les Belges peuvent faire appel à l'ambassade et aux consulats de Belgique. Une assistance consulaire est uniquement donnée aux compatriotes qui ne peuvent trouver d'aide par elles-mêmes et pour des motifs sérieux mettant en cause la sécurité ou la santé. Cette assistance vient à son terme dès que les voyageurs peuvent poursuivre leur voyage par leurs propres moyens et en toute sécurité.

## **9. LIENS**

D'autres renseignements utiles ou informations peuvent être consultés dans la brochure [Un voyageur averti](#) (l'assistance consulaire, les voyages en voiture, les voyages en compagnie d'animaux domestiques, les assurances, l'infrastructure sanitaire locale, les formalités douanières, les agences de voyage).

---

[Adresse Ambassade belge CONGO \(REP. DEMOCRATIQUE\)](#)

[Documents de voyage requis](#)

[Retour à la liste des pays](#)

---

### **Disclaimer**

Les conseils aux voyageurs publiés par le Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement sont régulièrement actualisés en fonction de

l'actualité affectant les pays concernés.  
Ils sont modifiés d'office en cas d'événements ayant une incidence sur la sécurité des résidents ou des voyageurs belges. Ces modifications surviennent après analyse de toute information pertinente recueillie par le SPF Affaires étrangères par le biais des moyens qui sont à sa disposition.

Le conseil aux voyageurs est conçu comme une des sources d'information disponibles que peut consulter le citoyen belge avant de prendre une décision à propos de ses projets de voyage. Il s'agit donc d'un conseil non contraignant fourni au voyageur, à qui il appartient d'en tenir compte ou non. Le SPF ne fournit pas de conseils individuels aux voyageurs. La décision de voyager ou non appartient exclusivement au voyageur.

Ainsi, il appartient aux voyageurs d'assumer leur responsabilité quant aux conséquences liées éventuellement au séjour de leur choix. Par conséquent, le SPF Affaires étrangères ne peut être tenu responsable des dégâts pouvant découler de l'information contenue dans les conseils aux voyageurs.

Pour toute question relative aux conséquences de l'annulation d'un voyage, il y a lieu de s'adresser à votre voyageur et/ou à votre assureur.

 [Haut de la page](#)



Vie Privée

© SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement

Disclaimer